



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



FR

CD/17/11

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Antalya, Turquie
10-11 novembre 2017

Rétablir les liens familiaux au XXI^e siècle

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**Document préparé par le Comité international de la Croix-Rouge
en coopération avec les autres membres du Groupe de mise en œuvre de
la Stratégie RLF (20 Sociétés nationales et la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)**

Genève, septembre 2017

RÉSUMÉ

Nous nous trouvons à une croisée de chemins : nos services ayant pour mission d'aider des familles à rechercher des proches disparus, à rétablir le contact avec eux et à retrouver la trace de ceux dont le sort n'est toujours pas élucidé ont à relever des défis majeurs d'un genre nouveau. Les conflits armés – dont les combats se déroulent de plus en plus souvent en milieu urbain – et des migrations périlleuses souvent causées par la violence augmentent considérablement le nombre de familles dispersées et de personnes qui manquent à l'appel ou meurent dans l'anonymat, ce qui engendre des souffrances terribles toutes les personnes concernées.

Il sera d'une importance cruciale pour la fourniture de services de rétablissement des liens familiaux (RLF), à l'avenir, d'assurer une protection rigoureuse des données. Le numérique est en train de transformer la vie des gens, en ouvrant certes des perspectives nouvelles mais en créant aussi des risques nouveaux. Les technologies de la communication et les réseaux sociaux permettent à un grand nombre de personnes de rester en contact par leurs propres moyens, mais ces moyens sont tributaires de la connectivité – laquelle sera un pilier important de l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement).

Rechercher des personnes que leurs proches ne peuvent pas contacter par ces moyens technologiques est une tâche de plus en plus complexe qui continue d'exiger un travail de recherche personnalisé et de longue haleine. Le Réseau des liens familiaux (Réseau) doit également axer ses efforts sur les besoins de personnes vulnérables telles que les enfants, les détenus et les personnes âgées.

Le RLF incarne nos Principes fondamentaux d'humanité, d'unité et d'universalité. La nature essentiellement humanitaire de services consistant à aider des personnes à savoir ce qu'il est advenu d'êtres chers, de même que la capacité tout à fait unique du Mouvement à fournir ces services, sont incontestées. En revanche, l'éventail des acteurs qui offrent des services liés au RLF s'élargit.

L'analyse du fonctionnement du Réseau qui est actuellement en cours révèle des progrès importants dans certains domaines, mais seulement des progrès modestes, voire une stagnation, dans d'autres.

Il est crucial que le Réseau soit renforcé et que ses services soient modernisés et adaptés aux nouveaux défis. Dans certains domaines, en effet, il est faible et plus virtuel que réel. Il faut, dans tout le Réseau, des capacités et une cohérence suffisantes pour améliorer les résultats et démontrer la portée mondiale de notre action et de l'impact collectif de nos services.

Neuf **orientations stratégiques préliminaires pour l'avenir des services de RLF** se sont dégagées d'un processus entrepris sous la houlette de l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et conduit par le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF, qui comprend des Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Ces orientations sont les suivantes :

- 1. Assurer la participation effective des bénéficiaires au développement des services de RLF.**
- 2. Veiller à ce que les personnes disparues et leurs familles soient au cœur du RLF**
- 3. Intégrer la connectivité parmi les formes d'aide fournies, et investir dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).**
- 4. Veiller à ce que les recherches actives, personnalisées et soutenues restent une composante centrale et distinctive de l'action RLF du Mouvement.**
- 5. Respecter les règles de protection des données.**

6. **Donner plus de poids, au niveau mondial, au RLF dans le contexte des migrations**
7. **Investir dans le renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence du Réseau des liens familiaux.**
8. **Mener, de manière systématique et ciblée, des activités de promotion et de communication en matière de RLF.**
9. **Mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux.**

Il est proposé de constituer une **plateforme de haut niveau sur le RLF**, composée de dirigeants du Mouvement et associant à ses travaux des dirigeants d'autres organisations concernées. La création d'une telle plateforme serait en effet un moyen crucial de s'attaquer collectivement à quelques-uns des nouveaux défis, de faire avancer le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'adaptation de la stratégie et d'établir des partenariats novateurs de portée mondiale.

Le présent rapport s'achève par une recommandation aux délégué-e-s participant au Conseil des Délégués de 2017, qui sont invité-e-s à participer à l'atelier consacré au RLF et à adopter le projet de résolution, ce qui devrait faciliter la poursuite du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie RLF pour le Mouvement en vue de son adoption au Conseil des Délégués de 2019.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Le point sur le processus d'élaboration
3. Analyse et progrès
 - 3.1 Analyse du contexte actuel
 - 3.1.1 Les nouveaux défis extérieurs auxquels doivent faire face les services de RLF
 - 3.1.2 L'environnement interne du RLF
 - 3.2 Orientations stratégiques préliminaires
- 4 Conclusions et recommandations

1. INTRODUCTION

À cause des crises humanitaires, quelle qu'en soit la forme, d'innombrables personnes restent sans nouvelles de membres de leur famille. « Rétablissement des liens familiaux », ou RLF, est le terme générique utilisé par le Mouvement pour désigner l'ensemble d'activités visant à prévenir les séparations et les disparitions, à élucider le sort des personnes portées disparues et à les localiser, à rétablir et maintenir le contact entre les membres de familles dispersées et à faciliter le regroupement familial lorsque cela s'avère possible. Ces activités sont souvent menées conjointement avec des programmes fournissant un soutien psychologique, juridique, social et matériel, ainsi que des services de prise en charge des restes humains et d'identification médico-légale.

Le Mouvement fournit cet ensemble de services véritablement unique depuis des décennies, en réaffirmant constamment que les gens ont le droit de savoir ce qu'il est advenu de proches disparus, comme le prévoient les obligations découlant du droit international humanitaire et

d'autres normes internationales pertinentes. Le rôle du Mouvement en matière de recherche des personnes disparues et de rétablissement du contact entre les membres de familles dispersées est sous-tendu par ces engagements internationaux ainsi que par les Statuts et les politiques internes du Mouvement ainsi que les résolutions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'aide fondamentale que le RLF apporte aux familles est au cœur de l'action du Mouvement. Chaque année, des centaines de milliers de personnes bénéficient des services de RLF.

« Avoir réuni ma famille est plus important que tous les autres services humanitaires fournis. Le fait de nous retrouver au complet nous donne la force d'affronter notre nouvelle vie de réfugiés. »

Bénéficiaire du programme de RLF en Ouganda

Nous entrons dans une nouvelle phase cruciale pour les services de RLF. L'actuelle Stratégie de rétablissement des liens familiaux (RLF) 2008-2018 ¹ arrive à échéance, et nous devons nous poser des questions importantes et garder un regard critique si nous voulons que nos services restent adaptés dans un monde en mutation rapide. Quelle vision de l'avenir avons-nous collectivement ? Quel impact les moyens de communication modernes ont-ils sur la fourniture des services de RLF et le dialogue avec les communautés ? Comment nous adapter à ces moyens et tirer le meilleur parti des nouvelles technologies ? Comment intégrer le mieux possible le RLF dans les autres services que le Mouvement déploie face aux migrations et aux catastrophes ? Comment nous organiser au mieux en tant que réseau mondial et optimiser la coopération avec les acteurs de plus en plus nombreux qui sont parties prenantes aux activités de RLF ?

De nombreux migrants perdent le contact avec leurs proches, et la dispersion des familles est un phénomène omniprésent le long des routes migratoires – créant pour les personnes concernées le besoin d'avoir des nouvelles des êtres chers dont elles ont été séparées. En même temps, grâce à ses avancées, la technologie numérique est de plus en plus utilisée pour élucider le sort des personnes disparues et pour répondre aux besoins de leur famille. Un nombre croissant d'acteurs est à l'œuvre aujourd'hui dans cet espace humanitaire important qui était naguère le champ d'action incontesté de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Si des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie RLF actuelle, les réalisations ont été plus limitées dans d'autres domaines. Certaines sont résumées dans la section 3.1, bien que l'analyse soit toujours en cours.

Il n'est pas envisageable de s'en tenir au statu quo. L'expertise du Mouvement dans le domaine du RLF est incontestée, mais la concurrence d'autres organisations ne fait que croître – assortie de normes inégales en matière de qualité et de protection des données. Il est urgent que le Mouvement dans son ensemble, et le CICR en particulier étant donné son rôle directeur en matière de RLF, projettent leurs services de RLF dans l'avenir. Il s'agit en effet de mettre pleinement à profit de nouvelles technologies répondant aux besoins des bénéficiaires et de nouer des partenariats solides avec des acteurs qui comptent dans ce domaine afin d'offrir des services rapides et complets.

¹ Stratégie de rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) 2008-2018 : <https://www.icrc.org/fr/publication/0967-strategie-de-retablissement-des-liens-familiaux-y-compris-references-juridiques> (dernière consultation pour tous les sites mentionnés : juillet 2017).

2. LE POINT SUR L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE RLF

À la suite du Conseil des Délégués de 2015, qui avait été saisi d'un rapport intérimaire sur la Stratégie RLF 2008–2018, l'Agence centrale de recherches du CICR, en collaboration avec des Sociétés nationales et la Fédération internationale, a lancé un processus d'analyse et de consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique applicable au RLF pour l'après-2018. Nous sommes actuellement à mi-parcours de ce processus. Les paragraphes qui suivent contiennent un résumé de l'analyse préliminaire et des orientations stratégiques qui s'en dégagent – analyse et orientations qui seront développées en 2017 et 2018.

Un nouveau Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF a été constitué pour conduire ce processus pendant la période 2016–2019. Il est composé de représentants d'un ensemble géographiquement divers de Sociétés nationales², de la Fédération internationale et du CICR, et a tenu à ce jour trois réunions, entre septembre 2016 et juillet 2017. Pour donner à ses discussions une base pertinente, plusieurs mesures ont été prises : il a été procédé à une enquête visant à évaluer des aspects importants des capacités des Sociétés nationales en matière de services de RLF (voir la section 3.1.2), le Massachusetts Institute of Technology a effectué une recherche sur l'utilité de ces services, et diverses études ont été entreprises sur l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les membres de groupes de travail thématiques plus généraux, les dirigeants de plusieurs Sociétés nationales et des acteurs extérieurs ont aidé le Groupe de mise en œuvre à élaborer des orientations stratégiques préliminaires en se fondant sur les propositions issues de ce processus de consultation et d'analyse, dans le but de présenter au Conseil des Délégués de 2017 ce que seraient les principaux éléments du nouveau cadre stratégique. Les propositions présentées dans la section 3.2 sont le fruit de leurs travaux. Le Conseil des Délégués de 2019 devrait être en mesure d'adopter formellement la nouvelle Stratégie RLF finalisée, qui guidera dans les années à venir l'action du Mouvement dans ce domaine.

3. ANALYSE ET PROGRÈS

3.1 ANALYSE DU CONTEXTE ACTUEL

3.1.1 Les nouveaux défis extérieurs auxquels doivent faire face les services de RLF

La révolution numérique

Les avancées rapides des technologies numériques, ainsi que le développement exponentiel de l'usage du téléphone portable, des réseaux sociaux et de l'accès à Internet sont en train de transformer non seulement tous les aspects de la vie des populations, mais aussi les services de RLF. Le nombre de personnes qui parviennent à retrouver la trace de proches et à reprendre contact avec eux grâce à ces technologies ne cesse d'augmenter. La demande de connectivité est l'une des premières que formulent les bénéficiaires. En revanche, il devient de plus en plus complexe et difficile d'aider ceux qui ne peuvent pas reprendre contact avec leur famille par ces moyens.

S'il est vrai que les TIC ne sauraient remplacer les activités multiples et exhaustives déployées par le Réseau des liens familiaux, elles nous offrent néanmoins de nouvelles possibilités remarquables de nous rapprocher des bénéficiaires, de mieux coopérer avec d'autres parties

² Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Équateur, États-Unis, Éthiopie, France, Jordanie, Kenya, Mali, Mexique, Népal, Qatar, République dominicaine, Royaume-Uni, Rwanda et Suède.

prenantes et de travailler en partenariat avec des entreprises spécialisées dans la technologie. Le recours à ces technologies aura des effets sensibles sur les processus internes, ce qui exigera un réexamen approfondi ainsi qu'une réorganisation et une mise à niveau fondamentales des capacités du Réseau.

Empêcher une population d'avoir accès à la communication est aussi un moyen de la soumettre à son contrôle, surtout dans les situations de conflit armé et autres situations d'urgence. Avec la technologie moderne, on s'expose au risque que les données personnelles soient utilisées à des fins malveillantes ou dans le cadre d'une cyberguerre. Ces préoccupations peuvent empêcher des gens d'avoir recours aux nouvelles technologies lorsqu'elles recherchent des proches disparus. Grâce à la confiance dont il jouit, le service de RLF du Réseau, avec son accès privilégié et son respect des normes de protection des données personnelles, demeure donc une option importante pour de nombreuses personnes.

C'est pourquoi les orientations stratégiques proposées soulignent la nécessité d'investir dans la connectivité en tant que forme d'aide ainsi que dans les technologies modernes de l'information et de la communication – en particulier parce qu'elles constituent un moyen de se rapprocher des bénéficiaires et de recouper les informations avec celles d'autres parties prenantes grâce aux techniques de recherche numérique, tout en veillant au respect des normes internationalement reconnues de protection des données. En outre, la proposition tendant à la création d'une plateforme de haut niveau sur le RLF (voir la section 3.2) composée de dirigeants du Mouvement et d'autres parties prenantes vise à offrir un cadre d'échanges qui permette d'avancer concrètement sur ces questions.

La migration

La migration est un phénomène mondial complexe. Les migrants sont plus de 244 millions³ à travers le monde. Les itinéraires qu'ils suivent sont transrégionaux. Les taux de migration ont connu une croissance sans précédent dans de nombreuses régions du monde. De plus en plus, le phénomène touche tous les continents, et les séparations familiales peuvent se produire aussi bien dès le pays d'origine que dans les pays de transit et les pays de destination.

Si de nombreux migrants arrivent sains et saufs dans leur pays de destination et s'intègrent dans leur nouvelle communauté, d'autres subissent de terribles épreuves et courent des risques innombrables. L'un de ces risques est la perte de contact avec leurs proches, qui peut être cause d'une grande détresse et fragiliser encore les migrants eux-mêmes et les membres de leur famille. Les enfants sont particulièrement vulnérables⁴ : certains voyagent seuls, d'autres perdent le contact avec leur famille en cours de route.

Les raisons pour lesquelles les migrants perdent le contact avec leur famille sont multiples : une maladie, un accident, le manque de ressources ou la détention peuvent restreindre leur accès à des moyens de communication. Certains migrants peuvent être empêchés par la force de contacter leur famille, d'autres peuvent hésiter à le faire ou ne pas vouloir le faire. C'est particulièrement vrai pour les migrants qui, aux yeux des autorités, sont en situation irrégulière⁵.

³ Selon les chiffres du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies : <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/index.shtml> (donne accès également à des données en français).

⁴ Le nombre de mineurs non accompagnés est élevé. Selon Eurostat, par exemple, environ 90 000 mineurs non accompagnés auraient été enregistrés comme demandeurs d'asile en Europe en 2015. L'UNICEF, de son côté, a fait état de l'arrivée aux États-Unis de quelque 26 000 enfants non accompagnés pendant le premier semestre de 2016.

⁵ C'est-à-dire qui entrent ou restent dans un pays sans l'autorisation ou les documents nécessaires.

Chaque année, des milliers de migrants meurent ou disparaissent avant d'être arrivés à destination, et leurs familles attendent dans l'angoisse des réponses aux questions qu'elles se posent sur leur sort et le lieu où ils pourraient se trouver. Lorsque des migrants meurent, leurs dépouilles ne sont pas toujours prises en charge selon les règles et ne font pas toujours l'objet des mesures nécessaires pour que les autorités compétentes puissent les identifier⁶.

Si l'on considère à la fois l'ampleur des besoins et le caractère transrégional des difficultés liées spécifiquement aux services de RLF concernant les migrants et leurs familles, il est essentiel que la nouvelle Stratégie RLF précise comment développer l'action du Réseau en conséquence à partir de 2018.

Les disparus

De tout temps, des personnes ont été portées disparues – en fait, depuis que l'humanité fait la guerre ou doit affronter des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Ces personnes peuvent avoir été capturées ou enlevées puis détenues au secret dans des lieux non communiqués (disparitions forcées), ou elles peuvent être mortes en détention. Elles peuvent avoir été victimes d'exécutions de masse et jetées dans des tombes anonymes (exécutions sommaires). Il s'agit parfois de civils fuyant les combats, d'enfants séparés de leur famille, ou de personnes âgées ou handicapées qui n'ont pas pu fuir et ont été laissées sur place. Civils et porteurs d'armes peuvent être tués au cours d'affrontements et leurs dépouilles peuvent ne pas être prises en charge selon les règles. Le nombre de personnes qui fuient leur foyer pour cause de violence, d'insécurité, de destruction, de pauvreté endémique, de mauvaise gouvernance ou de changement climatique ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, le phénomène des disparitions a pris des proportions mondiales par son imbrication avec la migration, et cela ne changera probablement pas. Un nombre important de migrants sont portés disparus le long des routes migratoires partout dans le monde. Dans bien des cas, leur destination finale n'était pas déterminée et, s'ils meurent, il arrive souvent que leurs corps ne soient jamais trouvés. Dans toutes ces situations, les familles sont dans le désespoir, ne sachant ni ce qu'il est advenu de leurs proches ni où les trouver. Les tendances et les chiffres sont effrayants, et l'on ne constate aucun signe de fléchissement. Les personnes qui sont portées disparues aujourd'hui vont grossir les rangs d'autres disparus dont on est sans nouvelles depuis des années, voire des décennies, ce qui laisse les familles dans l'angoisse et l'incertitude et compromet les chances de reconstituer le tissu social des communautés et des sociétés touchées.

Le phénomène des disparitions de personnes reste une des séquelles les plus graves des conflits armés passés et actuels, des situations de violence interne, des migrations et des catastrophes naturelles. Il porte atteinte à la fois aux personnes qui disparaissent, à leurs familles et aux communautés. Les familles veulent savoir ce qu'il est advenu de leurs proches et où ils se trouvent. Elles ne cesseront pas leurs recherches jusqu'à ce qu'elles sachent. Les autorités devraient prendre les mesures nécessaires dès que des disparitions risquent de se produire, et s'assurer que des moyens, mécanismes et procédures appropriés soient en place pour collecter les informations et permettre aux personnes à risque de rester en contact avec leurs proches et de leur faire savoir comment elles vont et où elles se trouvent. Le phénomène ayant pris des proportions véritablement mondiales, les autorités devraient faire porter leurs efforts au-delà de leurs frontières nationales et veiller à ce que les mesures qu'elles prennent soient compatibles avec les dispositifs mis en place dans d'autres pays. Il faut tirer pleinement parti des réseaux locaux – notamment de ceux des Sociétés nationales – ainsi que de toutes les sources d'information, y compris les mégadonnées, tout en respectant les règles de protection des données personnelles et sensibles. Les autorités devraient en outre veiller à ce

⁶ Selon l'Organisation internationale pour les migrations, entre 2014 et la fin du premier semestre 2017, plus de 21 000 migrants sont morts ou ont été portés disparus le long des routes migratoires à travers le monde, dans des pays de transit ou de destination. Et il ne s'agit là que des cas signalés.

que les familles des disparus aient accès à tous les services dont elles pourraient avoir besoin, y compris un soutien psychosocial et une assistance juridique, économique et administrative. Même après la mort, aucune circonstance ne justifie qu'une personne soit privée de son identité. Afin de respecter le droit des familles à l'information, les autorités devraient mettre en place des procédures adéquates pour les recherches ainsi que pour la protection et la récupération des restes humains non identifiés, et collaborer entre elles afin de multiplier les chances d'apporter des réponses aux familles, et notamment une identification.

3.1.2 L'environnement interne du RLF

Il convient de jeter un regard critique sur ce qui a été accompli pour renforcer le Réseau des liens familiaux depuis 2007, année où la Stratégie RLF actuelle fut adoptée, et sur les domaines dans lesquels nous n'avons pas encore atteint les résultats escomptés. Un premier pas a été franchi dans cette direction avec l'enquête sur les capacités des Sociétés nationales réalisée en 2016⁷. Les réponses sont en cours d'analyse et sont comparées avec les résultats d'une enquête similaire effectuée en 2006. Les résultats finaux seront présentés en 2018, avec une évaluation plus spécifique des mesures prises par le CICR et la Fédération internationale pour mettre en œuvre la Stratégie RLF actuelle.

Comprendre les besoins

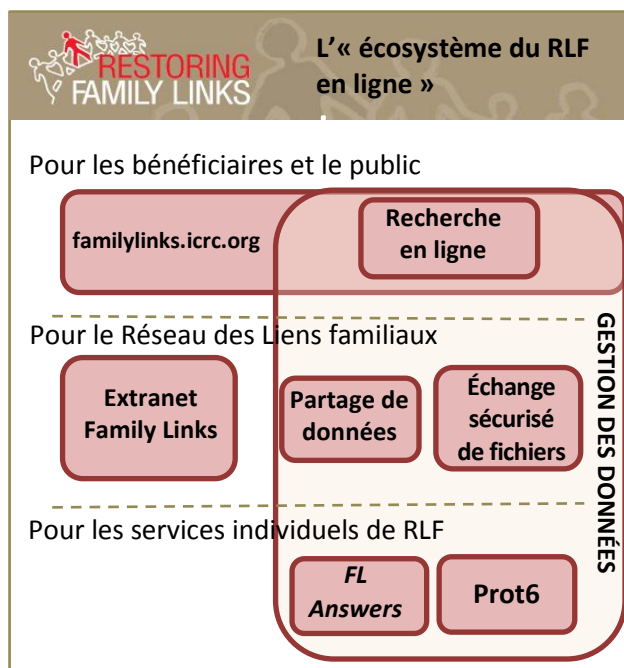
La séparation familiale due à un conflit armé, une catastrophe naturelle ou une autre situation d'urgence, ou dans un contexte de migration, est un problème que les personnes concernées peuvent parfois résoudre rapidement et de façon indépendante par leurs propres moyens, les réseaux sociaux ou d'autres réseaux. À cet égard, connectivité et alimentation électrique constituent donc un besoin essentiel. Il devient de plus en plus compliqué, par ailleurs, d'aider les personnes qui ne peuvent pas reprendre contact avec leur famille de cette façon. De plus, des groupes vulnérables tels que les enfants, les détenus, les personnes âgées et les personnes handicapées ont besoin d'une attention particulière.

La migration est apparue comme une des raisons essentielles de la perte de contact indiquées par les personnes faisant appel aux services de RLF du Mouvement (voir l'annexe, graphiques 1 et 2). Une grande majorité des Sociétés nationales ont indiqué qu'elles répondaient aux besoins des migrants, ce qui souligne l'importance de la migration en tant que phénomène social ainsi que des besoins humanitaires qui en résultent.

⁷ Au total, 142 Sociétés nationales ont répondu à l'enquête, mais les conclusions figurant dans le présent rapport ne tiennent compte que des 136 Sociétés nationales qui ont répondu à temps pour que les informations qu'elles ont fournies puissent être analysées. Il est à noter que les résultats de l'enquête ont une valeur limitée dans la mesure où ils reposent sur la perception que les Sociétés nationales ont d'elles-mêmes et non sur une évaluation indépendante ou une validation par rapport aux données de sources extérieures. Le Réseau ne dispose pas de méthodes d'évaluation rigoureuses. Les orientations stratégiques préliminaires préconisent que la méthode d'évaluation des besoins, l'enregistrement des données et l'élaboration de plans d'action forment un tout cohérent, permettant l'établissement de statistiques plus précises dans l'ensemble du Réseau

RLF et technologie

La mise en place de l'écosystème Internet du Réseau des liens familiaux a été une réalisation majeure en termes de technologie numérique (voir la figure 1). Il s'agit d'un ensemble d'outils en ligne comprenant : 1) un site web accessible au public qui donne aux bénéficiaires et au public des informations sur les services de RLF du Mouvement, ainsi qu'une base de données en ligne dans laquelle, lors de certaines crises majeures, les utilisateurs peuvent enregistrer des personnes comme étant disparues ou saines et sauvées ; 2) des plateformes de partage d'informations dont l'accès est limité aux membres du Réseau, et qui servent à transférer des dossiers et à développer les meilleures pratiques ; et 3) deux bases de données utilisées exclusivement par les Sociétés nationales et le CICR pour gérer chaque cas de RFL.



Le déploiement complet⁸, l'utilisation correcte et l'interopérabilité du système Internet du Réseau constituent un enjeu important pour l'avenir. Parallèlement, il faut intensifier les efforts pour que toutes les composantes du Mouvement respectent la législation relative à la protection des données qui leur est applicable (actuellement, moins de la moitié des Sociétés nationales ayant répondu à l'enquête ont indiqué qu'elles respectaient cette législation – voir l'annexe, graphique 3).

Les divers services offerts

i. Recherches

Sa capacité permanente de fournir des services de RLF à travers le monde en tirant parti du vaste rayon d'action du Réseau demeure une caractéristique véritablement unique du Mouvement. Toutes les régions du monde sont représentées parmi les Sociétés nationales qui traitent de gros volumes de demandes de recherche, et cette diversité géographique est la preuve que le besoin de services de RLF se manifeste dans le monde entier.

ii. Messages Croix-Rouge

Certaines Sociétés nationales traitent un très grand nombre de messages Croix-Rouge, ce qui montre l'ampleur des besoins auxquels elles répondent dans des régions où la couverture de téléphonie mobile ou l'accès aux services sont limités.

iii. Appels téléphoniques

Le volume important des appels téléphoniques passés pour reprendre contact avec les familles, surtout en Afrique⁹, montre que les Sociétés nationales concernées utilisent là une solution efficace et adaptée au contexte. En évaluant régulièrement les besoins de la population et en offrant les outils de RLF les mieux à même d'y répondre, elles permettent à un grand nombre de bénéficiaires d'obtenir des résultats immédiats.

⁸ La base de données des Sociétés nationales (FL Answers) est utilisée par près de 40 Sociétés nationales, auxquelles s'en ajouteront 15 autres qui prévoient de commencer à l'utiliser en 2018.

⁹ Les chiffres varient considérablement en fonction de l'évolution des crises de la région.

iv. Regroupement familial

La moitié des réponses à l'enquête faisaient état de la fourniture de services de regroupement familial. Les demandes adressées au Réseau des liens familiaux pour qu'il aide des familles à se regrouper sont devenues un volet majeur de l'action, sur lequel les Sociétés nationales ont mis l'accent au cours du processus de consultation relatif à la stratégie.

Le graphique 4 de l'annexe présente l'ensemble des services de RLF fournis.

Renforcement des capacités des Sociétés nationales en matière de RLF

L'image globale qui se dégage d'un premier coup d'œil aux résultats de l'enquête est que des progrès importants ont été réalisés dans certains domaines ces dix dernières années. Si cette tendance positive doit être maintenue, il existe d'autres domaines importants qui n'enregistrent que de faibles progrès et qui méritent une plus grande attention. Tous les dirigeants du Mouvement doivent réaffirmer leur volonté d'œuvrer à la durabilité et au renforcement du Réseau des liens familiaux.

Les Sociétés nationales reconnaissent maintenant davantage la valeur des services de RLF, ce qui se manifeste par une meilleure intégration stratégique du RLF dans les plans de développement et de préparation aux catastrophes. Cette reconnaissance ne se traduit malheureusement pas par une augmentation correspondante des ressources allouées au RLF, plus de la moitié des Sociétés qui ont répondu dépendant entièrement du CICR pour le financement de leurs activités de RLF (voir le graphique 5 de l'annexe).

L'évaluation structurée des besoins en RLF et de la capacité des Sociétés nationales à y répondre a connu une certaine augmentation depuis 2006, ce qui témoigne de l'utilité des lignes directrices publiées à cette fin¹⁰.

La coopération au sein du Mouvement est indispensable au fonctionnement du Réseau. Les réponses à l'enquête révèlent davantage d'interactions dans au moins une partie de celui-ci. Cette amélioration trouve confirmation dans une participation accrue aux forums régionaux de coordination du RLF. Les deux tiers des Sociétés nationales ont indiqué qu'elles avaient déployé des activités opérationnelles avec le CICR au cours de l'année écoulée et qu'elles avaient collaboré avec le CICR pour des activités de renforcement des capacités. En ce qui concerne l'aide que s'apportent d'autres composantes du Mouvement, en revanche, les chiffres sont bas ; quant aux alliances à plus long terme établies entre pairs dans un but de renforcement des capacités, elles restent extrêmement rares.

Les interactions avec des acteurs extérieurs au Mouvement ont augmenté. Il ressort des réponses à l'enquête que le principal partenaire est le HCR, suivi par des organisations non gouvernementales (ONG) locales, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et diverses autres organisations (voir le graphique 6 de l'annexe), ce qui plaide en faveur de la conclusion d'accords-cadres au niveau mondial. La plupart des Sociétés nationales indiquent que leur gouvernement reconnaît le RLF comme étant un service humanitaire ; cela étant, la moitié seulement des Sociétés nationales indiquent qu'un rôle spécifique leur est attribué dans le plan d'intervention en cas de catastrophe de leur pays, et la moitié de ces dernières seulement ont signé un accord spécifique officialisant ce rôle.

Les Sociétés nationales sont de plus en plus nombreuses à avoir pris conscience de l'importance des activités de sensibilisation communautaire et des efforts visant à faire mieux

¹⁰ CICR, *Évaluer les besoins en rétablissement des liens familiaux. Manuel à l'intention des Sociétés nationales et du CICR*, CICR, Genève, 2010 : <http://icrcndresourcecentre.org/books/assessing-restoring-family-links-needs-handbook-for-national-societies-and-the-icrc/> (lien vers la version anglaise).

connaître leurs services de RLF. Des lignes directrices en matière de communication ont été publiées à cet effet, mais un tiers des Sociétés nationales ont néanmoins indiqué qu'elles n'avaient pas établi de relations ni entrepris de travail de sensibilisation communautaire pour promouvoir le RLF. De ce fait, une majorité des Sociétés nationales considèrent encore la connaissance des services de RLF comme étant limitée à un certain nombre de publics-cibles.

Le nombre de Sociétés déclarant établir des statistiques sur leurs activités de RLF a augmenté. Cependant, la collecte de données n'est pas harmonisée au sein du Réseau et les critères utilisés sont sensiblement différents¹¹, ce qui empêche le Mouvement de faire connaître sous une forme consolidée et convaincante la dimension mondiale de son action et de ses réalisations. Notre incapacité à faire la preuve de l'impact fondamentalement humanitaire et véritablement universel de nos services de RLF nous empêche de tirer parti de ces services pour trouver des possibilités de financement.

3.2 Orientations stratégiques préliminaires et établissement d'une plateforme de haut niveau

La présente section résume le projet d'orientations stratégiques recommandées pour une future Stratégie RLF tel qu'elles ressortaient en juillet 2017 du processus de consultation.

1^{re} partie

Cadre d'action général et analyse de la situation

La première partie de la future stratégie exposera l'orientation à long terme et la vision globale du Mouvement concernant les services qu'il déploiera pour prévenir les séparations familiales et aider les familles à rechercher leurs proches disparus, à en élucider le sort, à les localiser et à rétablir le contact avec eux.

Elle définira la portée des services de RLF et établira les principes d'action qui les régiront. Elle précisera notamment le sens des concepts clés, donnera des définitions, définira les rôles et les responsabilités des composantes du Mouvement et la structure du Réseau des liens familiaux, et proposera des principes directeurs pour la coopération avec d'autres acteurs.

On y trouvera en outre une analyse des principales caractéristiques de l'évolution de l'environnement général, ainsi que des liens et synergies de la stratégie avec d'autres documents importants définissant la politique du Mouvement.

2^e partie

Orientations stratégiques

La deuxième partie de la future Stratégie RLF exposera les principales orientations stratégiques (SO, de l'anglais « *Strategic orientation* ») pour une période de quatre à six ans, les résultats attendus et les mesures de mise en œuvre requises. Les principaux éléments définis à ce jour sont résumés brièvement ci-dessous.

¹¹ Pour remédier à ce problème dans les années à venir, il faudra absolument s'attacher à élaborer une définition commune de la collecte de données sur l'ensemble des cas traités (la charge de travail) et à investir dans des outils technologiques communs, tels que la base de données FL Answers, afin de produire des statistiques qui reflètent avec exactitude l'impact du Réseau.

SO1	Orientation stratégique 1	Assurer la participation effective des bénéficiaires au développement des services de RLF.
------------	----------------------------------	---

1. Une dimension importante – qui est présente dans toutes les orientations stratégiques – est la participation des bénéficiaires à l'évaluation des besoins ainsi qu'à l'élaboration des stratégies opérationnelles et des interventions, et la redevabilité envers lesdits bénéficiaires dans ce domaine. De plus en plus, les bénéficiaires seront connectés, ce qui les rendra mieux à même d'exprimer leurs préoccupations et de participer à la recherche de solutions.

SO2	Orientation stratégique 2	Veiller à ce que les personnes disparues et leurs familles soient au cœur du RLF.
------------	----------------------------------	--

2. Les activités visant à retrouver la trace des personnes disparues et à prévenir les séparations familiales seront mises en évidence comme constituant une tâche essentielle du Mouvement, au cœur du RLF.
3. La prévention des disparitions est une dimension essentielle du RLF ; elle devrait être développée en tenant compte du contexte au niveau local, avec les autorités et tous les autres acteurs compétents, et être fondée sur une évaluation des causes des séparations et des disparitions.
4. Il faut agir sans perdre de temps lorsque des personnes disparaissent, et en même temps avoir la ferme volonté de poursuivre les efforts sur la durée. La recherche des personnes disparues doit être entreprise dès que la situation le permet, et la collecte d'informations sur les cas de disparition doit commencer le plus tôt possible.
5. Une approche intégrée et multidisciplinaire est nécessaire. Cette approche combinera plusieurs axes : rechercher les personnes portées disparues, encourager l'identification médico-légale des défunts, dialoguer avec les autorités, et répondre aux besoins multiples des familles des personnes disparues.
6. Il conviendra de trouver une meilleure façon pour le CICR de partager avec les Sociétés nationales l'expérience qu'il a acquise dans son action en faveur des personnes disparues et de leurs familles, notamment l'approche « d'accompagnement ». Les Sociétés nationales devraient envisager d'élargir leur éventail d'activités¹². La répartition des rôles entre le CICR et elles doit se fonder sur le contexte et prendre en compte les mécanismes les plus efficaces pour parvenir à des résultats pour les familles.

SO3	Orientation stratégique 3	Intégrer la connectivité parmi les formes d'aide fournies, et investir dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).
------------	----------------------------------	--

7. Les services et outils informatiques faisant partie de l'écosystème que le CICR et les Sociétés nationales ont mis au point pour le Réseau en application de l'actuelle Stratégie RLF resteront appropriés et utiles grâce à une gestion constante des services tenant compte de l'évolution des besoins dans le travail, et les procédures seront mises à jour et harmonisées dans l'ensemble du Réseau.
8. Les bénéficiaires et les partenaires au sein du Mouvement continueront à bénéficier d'outils et de services informatiques de qualité en matière de RLF. Cette technologie sera adoptée par l'ensemble du Réseau, le but étant que toutes les composantes utilisent un système cohérent et intégré qui permette non seulement de transférer des cas et

¹² Les résultats de l'enquête montrent qu'un tiers des Sociétés nationales mènent déjà, outre les services de RLF traditionnels, toute une gamme d'activités pour soutenir les familles des personnes disparues – ce qui témoigne de l'augmentation des besoins et de l'importance de ce domaine.

d'effectuer des recherches de manière sécurisée dans l'ensemble du Réseau, mais aussi de consolider le processus de présentation de rapports aux niveaux national, régional et international.

9. Une part importante de l'action du Réseau consistera à intégrer la fourniture d'outils de communication, l'alimentation électrique et la connectivité parmi les formes d'aide apportées en partenariat avec d'autres acteurs aux niveaux mondial, régional et local. C'est une étape indispensable si l'on veut mettre les services numériques de RLF à la portée des bénéficiaires.
10. Une caractéristique essentielle des services de RLF sera d'être proches des bénéficiaires et de les doter des moyens nécessaires. À cet effet, on rapprochera la technologie numérique des populations touchées grâce à une plateforme numérique interactive en self-service qui permettra aux bénéficiaires de stocker en toute sécurité des données sensibles, de demander des services et de communiquer en temps réel avec le Réseau. Les flux de travail et les processus opérationnels devront être révisés en conséquence.
11. Les nouvelles technologies – mises au point dans le cadre de partenariats entre les composantes du Mouvement, et entre le Mouvement et d'autres institutions et organisations humanitaires ainsi que le secteur privé – permettront d'effectuer des recherches approfondies et sécurisées pour retrouver des personnes disparues, et notamment de procéder à des recoupements entre les bases de données des acteurs concernés.

SO4	Orientation stratégique 4	Recherches actives, personnalisées et soutenues.
------------	----------------------------------	---

12. Malgré l'importance croissante de la technologie et de la connectivité, les recherches actives et personnalisées caractéristiques du Mouvement demeureront une part essentielle de l'action que celui-ci mène pour les familles qui n'arrivent pas à retrouver la trace d'êtres chers ni à rétablir le contact avec eux par leurs propres moyens. Une attention particulière devra être accordée à des groupes vulnérables tels que les détenus, les enfants et les personnes âgées, ainsi qu'à des contextes sans connectivité ou des situations où l'utilisation des technologies de la communication présente un risque.

SO5	Orientation stratégique 5	Respecter les règles de protection des données.
------------	----------------------------------	--

13. La protection des données constituera un pilier essentiel du RLF, avant tout pour protéger les utilisateurs qui nous confient leurs données personnelles, mais aussi en raison des risques que présentent les nouvelles technologies numériques et de la multiplication des lois relatives à la protection des données à travers le monde. Il sera indispensable de satisfaire aux normes minimales pour gérer les données correctement et garantir la sûreté des transferts de données tant au sein du Mouvement qu'à d'autres acteurs.
14. Le Code de conduite relatif à la protection des données personnelles (y compris des évaluations de l'impact de la protection des données) établi pour le Réseau des liens familiaux¹³ fera l'objet d'une promotion systématique dans tout le Réseau et à l'extérieur, et sera intégré dans la formation, les modes de travail et les politiques de toutes les composantes.

¹³ Un groupe chargé de l'application du code de conduite a été créé. Il a pour mandat d'évaluer et de mettre en œuvre les changements nécessaires pour assurer le respect des lois toujours plus nombreuses relatives à la protection des données.

SO6	Orientation stratégique 6	Donner plus de poids, au niveau mondial, au RLF dans le contexte des migrations.
------------	----------------------------------	---

15. Les services de RLF garderont toute leur importance dans l'ensemble des crises humanitaires, mais il sera essentiel de renforcer ceux qui seront dispensés le long des routes migratoires, notamment pour les migrants détenus et les autres groupes vulnérables. On veillera particulièrement, dans ces situations, à améliorer la coordination et la coopération transrégionales ainsi que la cohérence au sein du Réseau.
16. Le regroupement familial sera reconnu comme important et promu par le Mouvement. Le Réseau œuvrera à ce que les membres de familles dispersées soient réunis lorsqu'une évaluation individuelle et contextuelle aura confirmé que ce regroupement est dans l'intérêt de chacun.
17. Compte tenu de la vulnérabilité spécifique des migrants et de son évolution, des mesures visant à prévenir les séparations familiales le long des routes migratoires devront être intégrées dans les activités standard du domaine du RLF. Prévenir la rupture des liens familiaux sera une composante essentielle du travail du Réseau.

SO7	Orientation stratégique 7	Investir dans le renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence du Réseau des liens familiaux.
------------	----------------------------------	--

18. Les Sociétés nationales et le CICR évalueront régulièrement les besoins effectifs et potentiels en services de RLF ainsi que leur capacité d'y répondre. Les résultats de ces évaluations seront systématiquement pris en compte dans les plans de développement et plans opérationnels et, dans l'ensemble du Réseau, les partenariats seront élargis de façon à concourir au succès de ces plans.
19. Les Sociétés nationales renforceront leurs capacités de RLF et d'intervention d'urgence. Cela exigera une mise à niveau de leurs compétences et impliquera aussi, ce qui est important, l'intégration du RLF dans leurs plans stratégiques, leurs plans d'affectation des ressources et leur développement organisationnel et structurel – s'agissant notamment de leur capacité et de leurs ressources en technologies de l'information et de la communication, de la cohérence de leur système de gestion des performances et de la coopération entre les départements. Le soutien de la Fédération internationale sera indispensable dans ces domaines.
20. Le Mouvement étudiera des systèmes innovants de mobilisation de ressources destinés spécifiquement au RLF aux niveaux mondial, régional et national.
21. Sur le plan opérationnel, une approche pluridisciplinaire sera adoptée pour ce qui concerne les mécanismes de planification d'urgence, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention aux niveaux national, régional et mondial.

SO8	Orientation stratégique 8	Mener, de manière systématique et ciblée, des activités de promotion et de communication en matière de RLF.
------------	----------------------------------	--

22. La communication en matière de RLF sera renforcée aux niveaux national, régional et mondial ; elle utilisera des messages ciblés et des moyens et outils adaptés au contexte, afin de faire connaître et accepter notre action RLF et de nous assurer le soutien des parties prenantes concernées.

- 23. Sur la base d'une vision mondiale commune du RLF et d'une affirmation cohérente de la valeur de nos services, nous élaborerons des messages clés simples et forts, adaptés au contexte et au public-cible.
- 24. Le même système sera utilisé dans l'ensemble du réseau, pour permettre la consolidation des statistiques essentielles aux niveaux national, régional et mondial. Chacune des composantes du Mouvement pourra exploiter les données concernant le nombre total de cas traités par le Réseau dans le monde et prouvant l'impact de ses services.

SO9	Orientation stratégique 9	Mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux.
------------	----------------------------------	---

- 25. Afin d'optimiser et d'étendre la portée des services de RLF dans l'avenir, les autorités et autres acteurs concernés (identifiés systématiquement dans chaque contexte, pour toutes les questions ayant trait aux personnes séparées de leurs proches et aux personnes disparues) seront mobilisés, et des partenariats stratégiques et opérationnels seront noués avec d'autres acteurs humanitaires ainsi qu'avec le secteur privé.

3^e partie	Proposition visant à établir une plateforme de haut niveau sur le RLF
-----------------------------	--

Il est proposé d'établir une plateforme de haut niveau sur le RLF à laquelle participeront les dirigeants de certaines Sociétés nationales, la Fédération internationale et d'autres acteurs importants, qui se réuniront régulièrement sur convocation du CICR. Elle aura vocation de forum stratégique, consultatif et participatif, et sera chargée de piloter un double processus : la transformation des services de RLF, et l'étude puis la conclusion de partenariats novateurs entre les composantes du Mouvement et d'autres parties prenantes concernées des secteurs de l'humanitaire, des technologies, de la communication et des milieux universitaires.

La plateforme se penchera collectivement sur quelques-uns des défis d'envergure mondiale que le Mouvement doit relever dans le domaine du RLF, pilotera la poursuite de l'élaboration de la Stratégie RLF, renforcera et suivra la mise en œuvre de la stratégie, et assurera la souplesse requise pour permettre les adaptations qu'exigera un environnement en mutation rapide. Ce sera un lieu d'échanges où pourra s'amorcer l'élaboration de politiques, de normes et de cadres de coopération, et dont les membres exploreront des approches innovantes et des projets de partenariats extérieurs visant à mettre en place des solutions mondiales.

Figure 2 : Schéma conceptuel de la Plateforme de haut niveau sur le RLF et de ses domaines de contribution stratégique.



4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les questions clés soulevées dans le présent rapport seront débattues dans le cadre d'un atelier du Conseil des Délégués de 2017 qui sera consacré à l'avenir des services de RLF et fera l'objet d'un compte rendu en plénière. L'envergure mondiale des services de RLF et l'importance d'un débat collectif sur leur avenir exigent une participation maximale des dirigeants de Société nationale, de la Fédération internationale et du CICR à l'atelier. Le Conseil des Délégués sera ensuite invité à adopter le projet de résolution.

Ce projet de résolution marque une étape importante dans le processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie RLF pour le Mouvement, puisqu'il rappelle et souligne la valeur humanitaire cruciale des services de RLF, la position unique du Mouvement pour accomplir cette tâche et l'importance de veiller à l'utilité et à la fonctionnalité du Réseau des liens familiaux. Il réaffirme aussi l'importance de la protection des données en appelant les composantes du Mouvement à appliquer et respecter les normes internationalement reconnues en la matière.

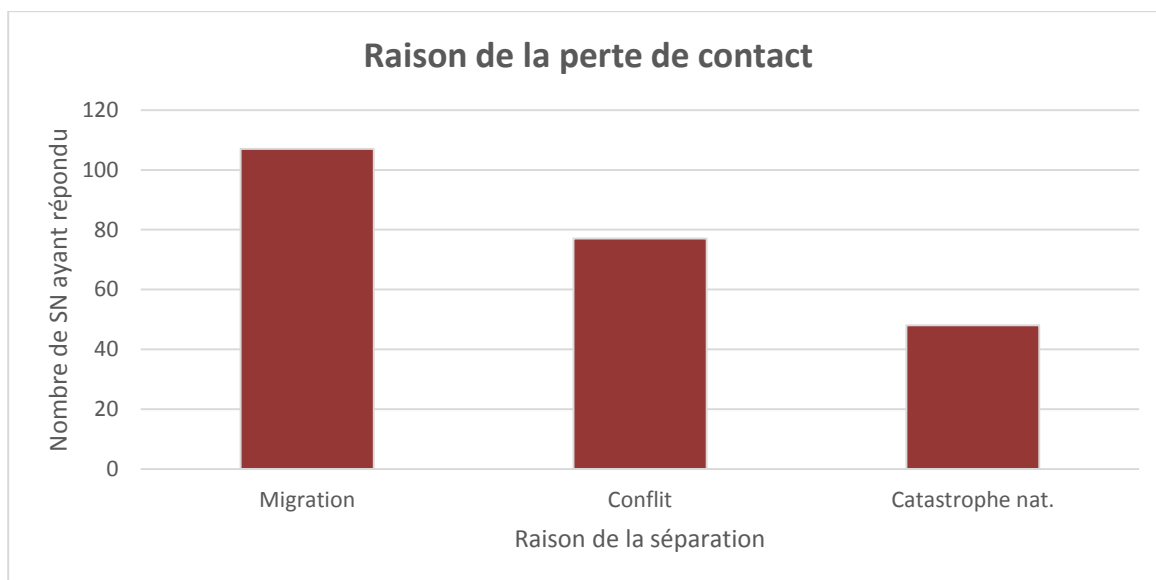
En appuyant les orientations stratégiques préliminaires qui sont résumées dans le présent rapport ainsi que la proposition de création d'une plateforme de haut niveau sur le RLF, le projet de résolution prépare la suite du processus d'élaboration engagé tout en soulignant que la stratégie actuelle reste pertinente jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie RLF soit proposée pour adoption en 2019.

« Oui! Oui! Pas de doute, c'est mon frère. Mon Dieu, merci ! Merci du fond du cœur. J'étais avec toute ma famille la nuit où nous allions traverser la frontière. Il y a eu des tirs et nous n'avons plus revu mon frère. Jusqu'à présent, nous n'avons eu aucun renseignement, ni aucun contact avec lui. Il nous manque beaucoup. S'il vous plaît, dites-moi où il est et comment je peux le contacter. J'attends votre aimable réponse. »

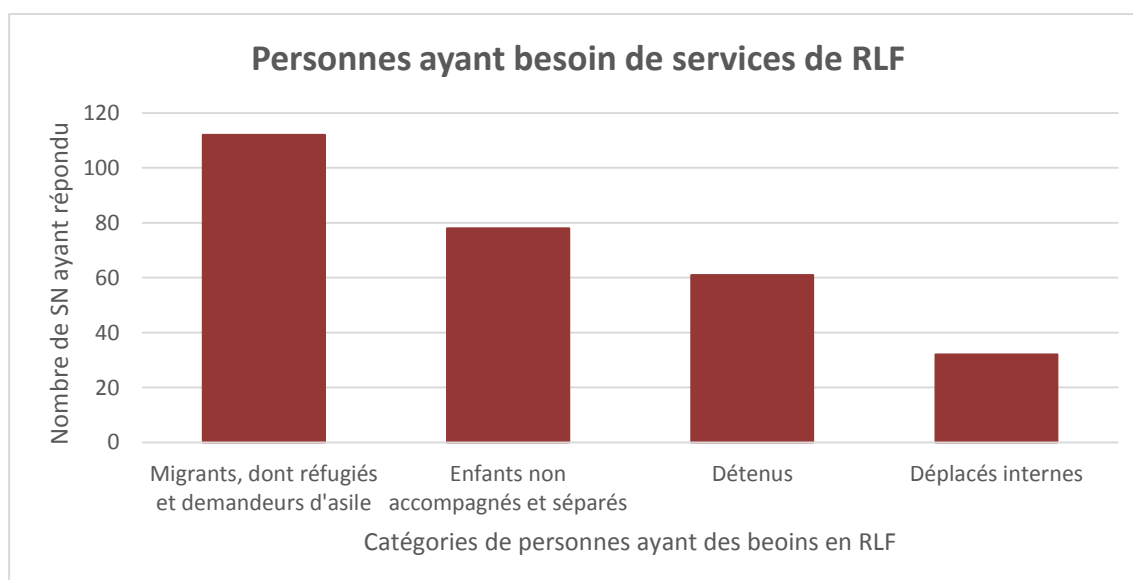
Témoignage d'un bénéficiaire qui a retrouvé son frère grâce au site web Trace the Face

ANNEXE : POINTS SAILLANTS DE L'ENQUÊTE DE 2016 SUR LES CAPACITÉS DES SOCIÉTÉS NATIONALES EN MATIÈRE DE RLF

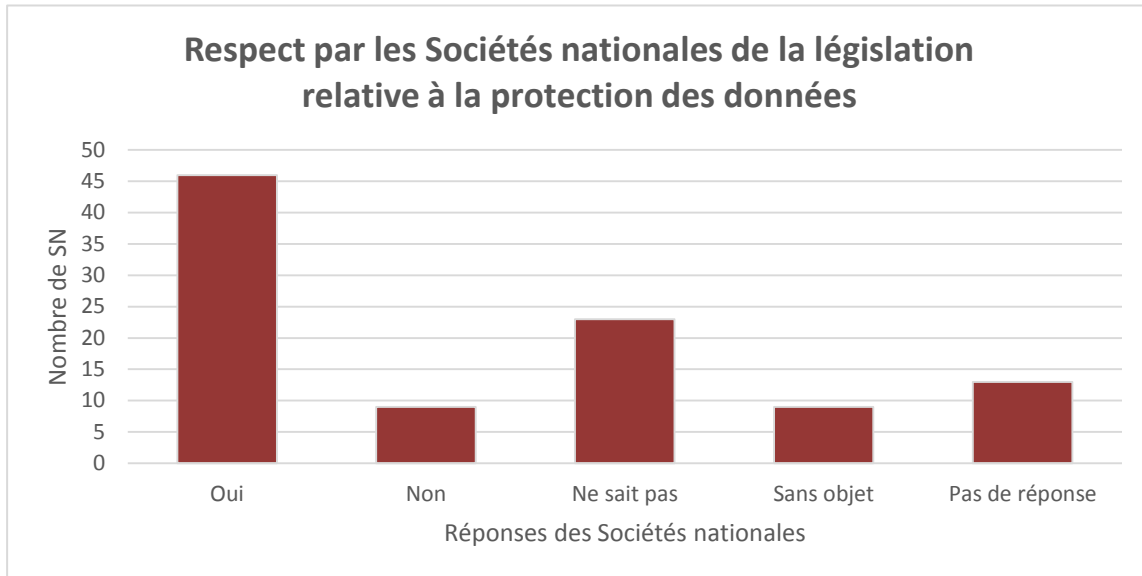
NB : À ce stade, toutes les conclusions de l'enquête sont des conclusions préliminaires qui feront l'objet d'une analyse plus poussée en 2017 et 2018. Les informations présentées ci-dessous sont les résultats initiaux (correspondant aux réponses fournies dans le délai imparti par 136 Sociétés nationales) sur lesquels s'est appuyée l'élaboration des orientations stratégiques.



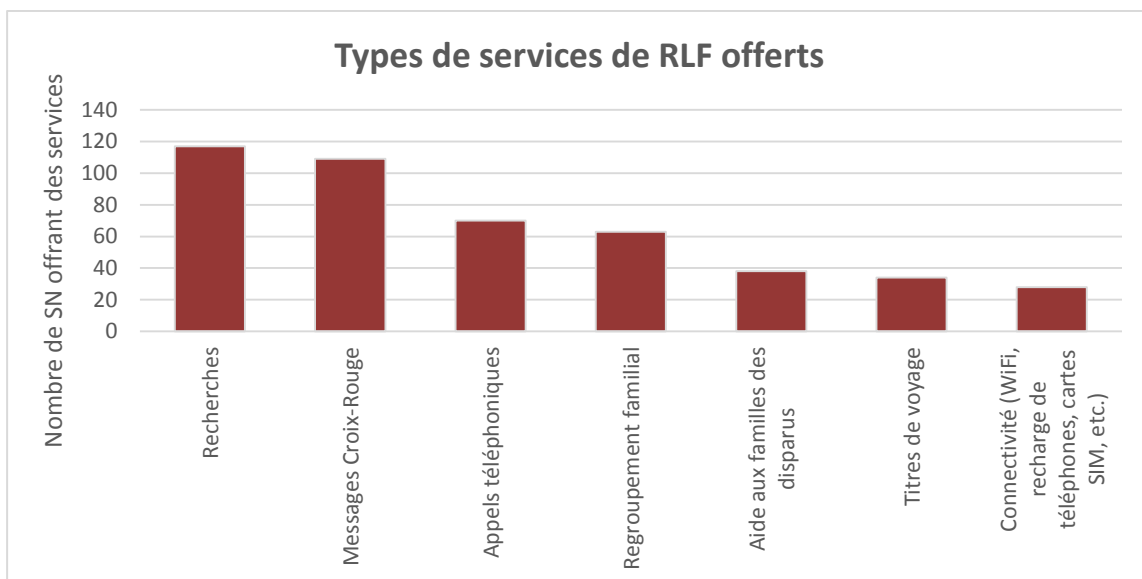
Graphique 1 – Raison de la perte de contact : la migration est la principale cause de séparation, et plus des trois quarts des Sociétés nationales ont indiqué répondre aux besoins de migrants. Plus de la moitié des Sociétés nationales ont indiqué répondre à des besoins en RLF causés par un conflit, tandis qu'un tiers seulement ont indiqué traiter des cas de séparation causés par une catastrophe naturelle.



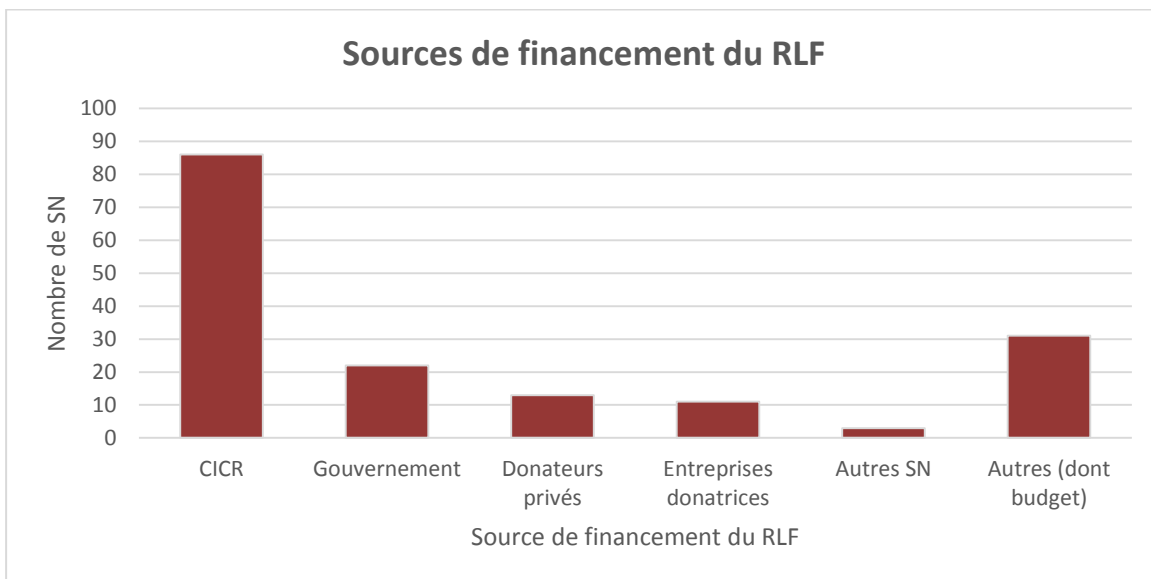
Graphique 2 – Personnes ayant besoin de services de RLF : les migrants (dont les réfugiés et les demandeurs d'asile) constituent la catégorie la plus courante de personnes qui font appel aux Sociétés nationales pour des besoins en RLF. Viennent ensuite les enfants non accompagnés et séparés, puis les détenus. Un quart des Sociétés nationales seulement fournissent des services de RLF à des déplacés internes.



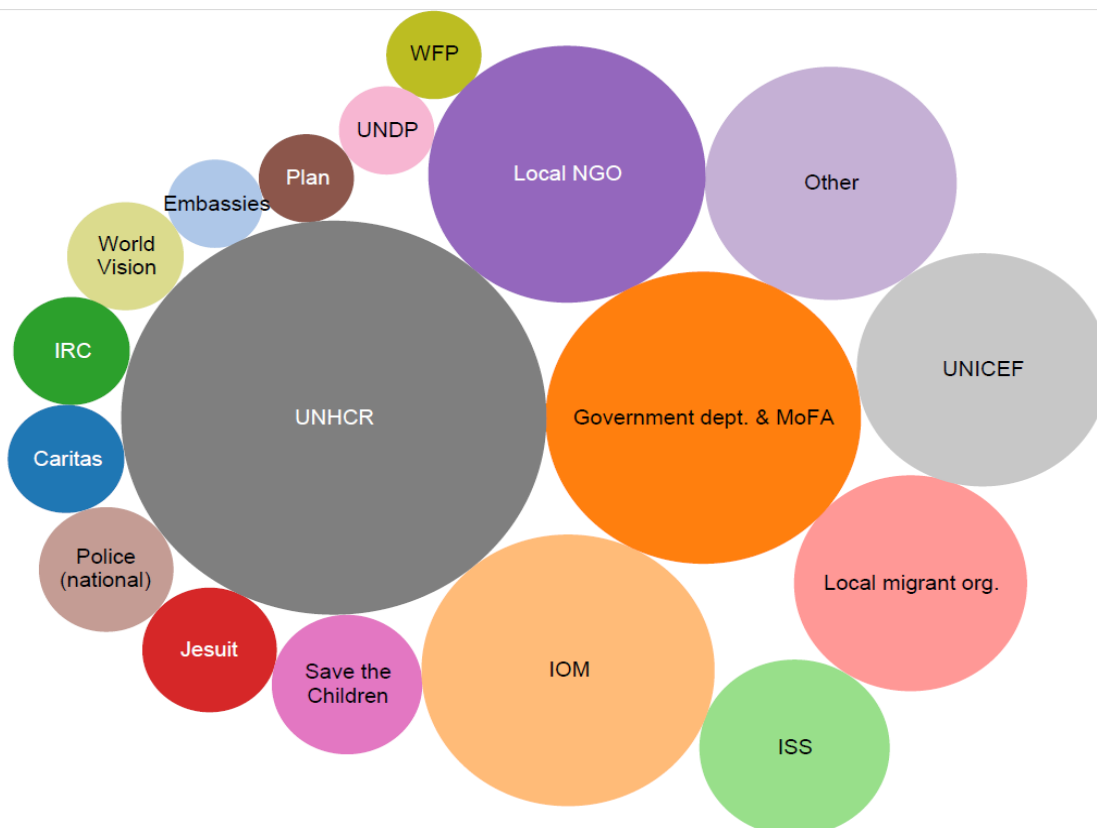
Graphique 3 – Respect par les Sociétés nationales de la législation relative à la protection des données : dans moins de la moitié des réponses, la Société nationale indiquait qu'elle gérait les cas de RLF conformément à la législation relative à la protection des données. Dans un quart des réponses, en revanche, la Société nationale ne savait pas bien ce qu'il fallait faire pour respecter la loi.



Graphique 4 – Types de services de RLF offerts : il ressort des réponses concernant les types de services offerts par les Sociétés nationales que les services de recherches et de messages Croix-Rouge restent les principaux. La connectivité est de plus en plus demandée, comme le montre le fait que 28% des Sociétés nationales l'offrent déjà sous une forme ou une autre.



Graphique 5 – Sources de financement du RLF : plus de 60% des Sociétés nationales ont recours au CICR pour financer leurs activités de RLF – et ceci bien que 82% des Sociétés nationales confirment que le RLF est reconnu comme un service humanitaire par leur gouvernement, et que la moitié d’entre elles indiquent que le RLF est pris en compte dans les plans d’intervention en cas de catastrophe de leur pays. Seulement 16% des 136 Sociétés nationales qui ont répondu reçoivent des fonds du gouvernement. Le chiffre du soutien financier de pair à pair entre Sociétés nationales est lui aussi particulièrement bas.



Graphique 6 – Partenaires extérieurs pour les activités de RLF : les Sociétés nationales ont indiqué le HCR comme étant leur principal partenaire lorsqu’elles travaillent sur des cas de RLF avec des institutions extérieures. Il paraît donc opportun d’envisager des accords-cadres au niveau mondial.